

Pénibilité : le gouvernement reprend la main

PENSION Patronat et syndicat enlisés sur la question des métiers lourds

- Le Comité national des pensions (CNP) doit acter l'échec des discussions sur les métiers lourds dans le privé.
- Le ministre Bacquelaire (MR) va reprendre la main.
- Le texte sera soumis au gouvernement avant la fin de l'année.

On est face à un mur. » Ce cri de cœur, il vient de Jean-François Tamellini, secrétaire général de la FGFB. « Les discussions au Comité national des pensions (qui rassemble patronat, syndicats et gouvernement, NDLR) ne nous permettent plus de défendre valablement les mandats qui sont les nôtres en tant que représentants des travailleurs. » Mais qu'est-ce qui se passe ? Il se passe qu'au sein de ce Comité national des pensions, qui est censé baliser les discussions sur les métiers lourds et le système de pensions à points, on doit acter au moins une chose : l'échec des discussions sur la pénibilité au travail dans le secteur privé, dans la phase qui visait à définir les modalités plus favorables permettant un départ anticipé à la pension et/ou un montant de pension plus important. Autrement dit, sur les critères qui vont déterminer qu'un métier est lourd ou pas, et mieux valorisé. Ce qui a évidemment une influence sur la pension à points, puisqu'un point sera majoré ou minoré en fonction précisément de ces critères de pénibilité.

1 Comment en est-on arrivé à ce constat d'échec ? Comment en est-on arrivé là ? Par le ras-le-bol généralisé des différents intervenants autour de la table, pour faire simple. Côté syndical, on aurait aimé que l'on puisse discuter

des hypothèses budgétaires qui sous-tendent la soutenabilité de notre système de pensions et des sources alternatives de financement. « On a toujours dit, embraie Anne Léonard, secrétaire générale de la CSC, que nous souhaitons discuter de pistes alternatives de financement. On parle toujours de réductions des dépenses en matière de financement de notre système de pensions mais pourquoi, par exemple, ne pas créer un fonds démographique qui serait alimenté par l'argent de la lutte contre la fraude fiscale et le récent dossier des Paradise Papers ? Cela pourrait alimenter le financement de nos pensions. »

« Un autre point dont on aurait aimé pouvoir discuter plus longuement porte sur la politique migratoire, explique Jean-François Tamellini (FGTB). D'après ce que nous explique le Bureau du Plan, un solde migratoire positif a un effet bénéfique à long terme sur le PIB et, partant, sur la diminution du coût budgétaire des pensions. » Sauf que cette discussion sur le solde migratoire (lire ci-dessous) a été la cerise sur le gâteau pour le patronat, qui y a vu une manière de prolonger des discussions sans fin sur le budget alors que les points à l'ordre du jour portaient principalement sur la pénibilité et la pension à points. FEB où on a assez peu apprécié de voir déposé sur la table un projet d'impôt sur le patrimoine, jugé « hors sujet ». « Alors que nous devions continuer à discuter lundi matin des enjeux à long terme des systèmes de pension, en examinant plus précisément la soutenabilité sociale et financière des pensions à l'horizon 2040, la FEB a souhaité clôturer le point après une séance d'explications partielles du Bureau du Plan, ne souhaitant discuter que des aspects flexibilité puis de l'implémentation du système à points », dit-on du côté de la FGFB.

Côté patronal, on confirme aussi l'échec des discussions sur la pénibilité,

mais on ne souhaite pas mettre de l'huile sur le feu. « C'est dommage, regrette Jean-François Tamellini, car il s'agit là d'un débat de société important, mais la FEB souhaitait clôturer les discussions pour finaliser leurs propositions gouvernementales qui ne laissent aucune place à une quelconque négociation en faveur des travailleurs. Donc impossible, dans ces conditions, de continuer à discuter. » « C'est d'autant plus regrettable que cela aurait été une bonne nouvelle pour la concertation sociale dans ce pays qu'on puisse, patronat et syndicat, envoyer un message commun sur des pistes de financement alternatif », regrette également Anne Léonard (CSC).

2 Les questions budgétaires restent-elles essentielles ? « C'est une question d'idéologie qui a tout fait capoter, dit Jean-François Tamellini. Sur la pénibilité au travail, nous avions effectivement proposé non pas cent, mais 70 critères pouvant servir à radiographier les travailleurs sur la base de leur parcours pour objectiver la pénibilité au travail, mais la FEB n'a pas voulu en entendre parler, sans doute parce qu'elle craignait qu'on ne monnaye les résultats concrets qui seraient sortis de ces screenings... »

Du côté de la FEB, on ne commente pas l'échec des discussions, mais on ramène à cette réalité : « Si on ne fait rien de plus que ce qui a été fait, les dépenses de pension augmenteront de 2,3 % du PIB d'ici à 2040, pour autant que la productivité augmente en moyenne de 1,5 %, ce qui est largement plus que l'évolution des dernières années (inférieure à 1 %, NDLR) et que les travailleurs reportent effectivement leur âge de retraite... Traduit en euros d'aujourd'hui, cela fait donc un peu plus de 9,5 milliards d'euros à aller chercher. » Et ce malgré l'effet positif dans les prévisions de long terme de l'allongement des car-

rières, précisément, à 67 ans, d'ici à 2030.

3 Comment va-t-on s'y prendre pour déterminer la pénibilité ? Reste une question : quid maintenant ? Comme il l'avait annoncé, le ministre des Pensions Daniel Bacquelaire (MR) va reprendre la main sur la question des métiers lourds. « Nous avons toujours dit que nous laissons le CNP discuter jusque fin novembre pour trouver un accord mais que, faute d'accord, nous reprendrions le flambeau pour déposer un texte au gouvernement avant la fin de l'année », explique Koen Peumans, porte-parole du ministre. Ceci dit, à bonnes sources, on apprend que les partenaires sociaux ne seront pas exclus. Le cabinet « Pension » procède actuellement à la rédaction d'un avant-projet de loi qui concerne les trois régimes de pension. « Une fois le texte validé par le gouvernement, le groupe des dix et les partenaires sociaux pourront ensuite discuter des modalités de la pénibilité en travaillant dans le cadre des conventions collectives », nous dit cette source proche du dossier.

Chacun travaillera donc dans son secteur, sur la base des quatre groupes de critères qui avaient été identifiés et validés par le CNP il y a quelques semaines : les risques de sécurité élevés, une organisation du travail pénible, les charges physiques contraignantes et la pénibilité mentale/émotionnelle. Concrètement, à partir de 2019, une enveloppe sera libérée en vue de couvrir le coût du départ anticipé à la retraite (pas avant 60 ans, nous dit-on) et/ou la valorisation du montant de la pension pour les travailleurs qui exercent un métier pénible. Pour 2019, le montant de cette enveloppe « pénibilité » a été fixé à 40 millions d'euros. En 2020, le montant de cette enveloppe sera porté à 70 millions d'euros. ■

FRANÇOIS MATHIEU

migrants A long terme, une aubaine pour les pensions

La politique migratoire, indirectement, a été un élément qui a contribué à mettre fin aux discussions sur la pénibilité dans le secteur privé - les discussions dans le secteur public, elles, ont abouti en octobre - au sein du Comité national des pensions (CNP). Non que le sujet ait fait débat, mais les explications budgétaires l'accompagnant ont agacé autour de la table. La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) y a vu une manière détournée de la part des syndicats de ne pas aller à l'essentiel et de faire traîner les choses. D'où leur ras-le-bol.

Pourtant, les explications du Bureau du Plan, sollicité pour donner quelques précisions budgétaires au CNP, n'étaient pas inintéressantes, tant s'en faut. Notamment sur le solde migratoire, qui représente le nombre de personnes entrées sur un territoire donné (immigrants), auquel on soustrait le nombre de personnes qui ont quitté ce même territoire (émigrants). Ce solde diminue en Belgique, notamment sous l'effet de la politique d'asile actuelle. Ce qui a un effet sur le coût de financement des pensions (chiffres ci-contre). Pourquoi? Parce

qu'à long terme, il s'agit là d'un paradigme de la science économique : les immigrants s'intégrant au marché du travail (notamment dans les emplois peu qualifiés), le nombre de cotisants augmente, ce qui fait baisser la charge des pensions et a un effet favorable sur le coût budgétaire du financement des pensions.

C'est moins vrai à court terme. Sur courte période, l'arrivée de migrants bouscule le marché de l'emploi, qui ne peut les absorber. Ce n'est qu'à long

terme que cela se produit. « *Ce sont évidemment des questions complexes, mais la politique migratoire, comme d'autres éléments, ne doit pas être sous-estimée. Même si le Bureau du Plan postule que le taux d'emploi chez les migrants est le même que chez les autochtones à long terme, ce qui reste aussi à vérifier* », explique Jean Hindriks, membre du think-tank Itinera et professeur d'économie à l'UCL, qui insiste sur la nécessité de ne pas s'endormir sur les effets de la réforme de l'allongement des carrières à 67 ans. Parce que la hausse du coût global du financement reste à contenir...

« *Cela aurait été intéressant qu'on puisse discuter plus avant cette problématique sur le solde migratoire puisqu'elle a un effet favorable sur notre système de pensions*, regrette Anne Léonard (CSC). *Il y a entre 100.000 et 150.000 migrants en Belgique qui se trouvent dans l'illégalité. Si on pouvait en régulariser une bonne part, ce serait aussi une manière de stimuler le marché de l'emploi et de diminuer le coût des pensions.* » ■

F.M.

EN CHIFFRES

46.000

Alors qu'en 2013, le solde migratoire était encore de 46.000 personnes environ, il s'établit aujourd'hui aux alentours de 17.000 personnes et devrait, selon le Bureau du Plan, avoisiner les 16.000 personnes en 2030 et 20.000 en 2060.

-0,5 % du PIB

Se basant sur un rapport européen datant de 2015, le Bureau du Plan a expliqué qu'une diminution de 20 % du solde migratoire, toutes choses étant égales par ailleurs, provoquait une baisse de 0,5 % du PIB.

4,2 % du PIB

« *Si le PIB baisse de 0,5 %, le coût du vieillissement augmente de 2,1 à 4,2 % à long terme*, explique Jean Hindriks (UCL, Itinera). *On double donc le coût rien qu'avec ce facteur...*